

Projet des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire

Du 24.04.2025

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et après avoir entendu lecture du rapport général des Commissaires aux comptes pour l'exercice, approuve le rapport du conseil d'administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2024 tels qu'ils sont présentés.

Cette résolution mise aux voix est

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes relatif aux opérations rentrant dans le cadre des articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve sans réserve toutes les conventions qui y sont énumérées.

Cette résolution mise aux voix est

TROISIEME RESOLUTION :

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2024.

Cette résolution mise aux voix est

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que l'exercice 2024 fait ressortir un bénéfice net de 11 013 950 DT.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve et décide l'affectation proposée par le Conseil d'Administration comme suit :

	EN DT
	Montant
Bénéfice Net	11013 950
Report exercice 2023	341 507
	Total
	11355 457
Réinvestissement exonéré	5700 000
Réserves pour fond social	250 000
Dividendes prélevés sur le bénéfice de l'exercice 2024	3 990 000
Réserves Extraordinaires	1 000 000
	Report à nouveau exercice 2024
	415 457

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant du dividende à distribuer aux actionnaires à 1,5DT par action, soit un montant global de 3 990 000DT.

Ces dividendes seront mis en paiement à partir du.....

Cette résolution mise aux voix est

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe, pour l'exercice 2024, le montant net des jetons de présence à 7 000DT par administrateur au prorata de sa présence.

Cette résolution mise aux voix est

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération des membres du comité permanent d'Audit, des membres du Comité des rémunération et recrutement et des membres du Comité des risques au titre de l'exercice 2024 à un montant net de 7 000 DT par membre et par comité au prorata de sa présence.

Cette résolution mise aux voix est

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes « CMC » pour les exercices 2025-2026 et 2027

Cette résolution mise aux voix est

HUITIEME RESOLUTION :

Tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société pour l'accomplissement des formalités de dépôt, de publications légales et autres.

Cette résolution mise aux voix est